RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 7'300'000.- destiné à financer le projet et les travaux de réaffectation de la maison de l'Elysée à Lausanne suite au départ du Musée de l'Elysée sur le site de Plateforme 10

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le 16 septembre 2021, à la Maison de l'Elysée, Avenue de l'Elysée 18, à Lausanne. La Commission était composée de Mesdames les Députées Alice Genoud et Graziella Schaller ainsi que de Messieurs les Députés Jean-François Cachin, Jean-Luc Chollet, Guy Gaudard, Claude Matter, Alexandre Rydlo et Philippe Vuillemin. Monsieur le Député Jean-Claude Glardon a été confirmé dans son rôle de président et de rapporteur.

Ont également participé à cette séance Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), ainsi que Monsieur Philippe Pont, Chef de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP).

Monsieur Florian Ducommun, Secrétaire de la commission, est vivement remercié pour ses excellentes et très utiles notes de séance.

2. POSITION DE LA MINORITE DE LA COMMISSION

La minorité de la Commission est composée de Mesdames Alice Genoud et Graziella Schaller, rapportrice.

Les Députées signataires se réfèrent au rapport de majorité pour la présentation du projet en ce qui concerne les aspects techniques de la rénovation du bâtiment.

Elles saluent la volonté de réhabiliter le bâtiment de la façon la plus respectueuse possible, et ne contestent pas la nécessité des travaux allant dans ce sens.

Par contre, par le biais de ce rapport de minorité, les Députées signataires expriment leur très grande déception quant à la réaffectation de la Maison de l'Elysée proposée dans l'EMPD.

Alors que le Conseil d'Etat avait affirmé son souhait de conserver une ouverture maximale du bâtiment au public, il exprime par cet EMPD sa volonté d'y développer sa maison de représentation et d'apparat, et de la réserver au Conseil d'Etat ainsi qu'aux services étatiques. Dans sa réponse à l'interpellation du député Hadrien Buclin[1], le Conseil d'Etat réaffirme cette volonté de maintenir et d'augmenter à la maison de l'Elysée les surfaces dédiées à ses réceptions, et d'y améliorer les conditions d'accueil pour le gouvernement.

A la lecture de l'EMPD, il apparait clairement qu'en réalité, seuls les jardins resteront accessibles et ouverts au public en permanence.

Alors que ce musée est ouvert presque quotidiennement au public depuis 35 ans, que la Maison de l'Elysée est un patrimoine important pour la ville de Lausanne et le canton (note 1 au recensement architectural cantonal),

[1] Interpellation Hadrien Buclin et consorts, « La Maison de l'Elysée ne devrait-elle pas conserver une activité tournée vers le public ? », déposée le 4 mai 2021

le fermer pour en faire un lieu dédié au Conseil d'Etat et aux services étatiques et y consacrer plus de 7 millions pour en faire une maison d'apparat n'est pas un symbole favorable pour la population.

Alors que des prises de position à ce sujet ont déjà été formulées au Grand Conseil ainsi que dans les milieux culturels, il aurait été attendu du Conseil d'Etat qu'il mène des réflexions pour y installer autre chose que des bureaux de l'administration non ouverts au public, à savoir le Service des affaires culturelles (SERAC) et l'Office des Affaires Extérieures (OAE). Afin de rester vraiment accessible toute l'année à la population, il aurait pu y installer des bureaux de services destinés au public, ou pour des expositions pour les différentes écoles d'art du canton.

Une réflexion conjointe avec la Ville de Lausanne aurait pu être menée, même si cette dernière est déjà propriétaire de la Villa de Mon-Repos, qui est sa maison pour ses réceptions officielles. Des réflexions communes auraient peut-être pu naître d'autres propositions pour la réaffectation de la Maison de l'Elysée.

En séance, Monsieur le Conseiller d'Etat a évoqué la possibilité qu'à l'avenir le Musée de l'Elysée et d'autres institutions culturelles pourraient toujours organiser des réceptions à cet endroit, voire y accueillir des expositions, mais l'EMPD parle plutôt de la mise à disposition d'un espace polyvalent de 280 m2 dans les combles et d'espaces communs au sous-sol, ce qui n'est pas la même chose qu'une ouverture au public. Aucune planification n'a été faite concrètement concernant ces espaces, et il est difficile aujourd'hui de pouvoir dire clairement ce qu'il en sera fait.

Le Conseiller d'Etat indique que la maison reste à disposition du Parlement pour y accueillir d'éventuelles séances de commissions. Dans la réalité, le nouveau bâtiment du Parlement a été conçu pour accueillir les séances du Grand Conseil vaudois, et il est très improbable que des séances se tiennent à l'avenir à la Maison de l'Elysée.

Le Conseil d'Etat affirme avoir déjà une vision claire de ce qu'il souhaite privilégier pour la Maison de l'Elysée. L'EMPD ne reflète aucune autre véritable réflexion ni intention qui aurait été menée afin d'en faire autre chose que ce qui est proposé dans ce projet.

La minorité de la Commission regrette ce manque d'ouverture qui contredit les premières annonces du Conseil d'Etat promettant une Maison de l'Elysée largement ouverte au public.

Les Députées signataires de ce rapport de minorité vous proposent de refuser cet EMPD, afin que le Conseil d'Etat revienne devant le Parlement avec des propositions de réaffectation conformes à des intentions de large ouverture au public.

3. CONCLUSIONS

La minorité de la Commission, par 2 voix contre 7, vous recommande de refuser le présent EMPD ainsi que son entrée en matière.

Lausanne, le 16 novembre 2021

La rapportrice :
(Signé) Graziella Schaller